

Mémoire sur le
Projet d'aménagement d'un parc éolien dans
la MRC de l'Érable, vol. 1, mars 2009

*(Étude d'impact sur l'environnement déposée auprès du
ministère du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs du Québec)*

par

Jean-Paul Bourdon

Laizon Environnement
12, chemin de la Croix-Nicolas
14190 Maizières, Basse-Normandie, France
tél. 02 31 90 74 99

22 novembre 2009

À propos du projet éolien

*<< Ce qui concerne tout le monde
doit de même être approuvé par tous. >>*

Précepte du code justinien

Pourquoi s'obstiner dans l'erreur et la destruction du cadre de vie, alors que plusieurs rapports officiels ont démontré aujourd'hui que l'énergie éolienne est :

- 1° inefficace pour diminuer les émissions de CO₂ émis dans la production d'électricité,
- 2° très coûteuse pour le contribuable et le consommateur d'électricité,
- 3° nuisible aux territoires auxquels on impose ces **tours** géantes, paravent environnemental inutile contre le réchauffement climatique.

Pourquoi tenez-vous absolument à laisser cribler cette belle région de machines d'une hauteur vertigineuse, **horizontalement et verticalement invasives**, et qui n'ont quasiment aucune utilité, mais qui vont coûter très cher ?

Vous désirez créer des emplois dans la région ?

Les économies d'énergie créeraient beaucoup plus d'emplois localement et **durablement** car elles feraient travailler les petites et moyennes entreprises **locales**.

Pourquoi vouloir chercher à enrichir encore davantage ces firmes éoliennes multinationales et milliardaires ?

Pourquoi les projets des firmes multinationales éoliennes prolifèrent-ils dans le monde entier malgré la crise, alors que tant d'entreprises locales sont en difficulté ? C'est qu'elles profitent d'un système économique aberrant et scandaleux digne des économies dirigées des ex-pays de l'Est. Les centrales éoliennes ne s'implantent non là où il y a du vent, mais là où les élus leur permettent de s'enrichir aux dépens des citoyens et du pays d'accueil, sans avoir à se plier aux dures lois du marché comme les entreprises et les artisans locaux.

Pensez-vous que l'éolien constitue « un enjeu pour le territoire » ?

Vous connaissez l'économiste Galbraith, il n'est pas un réactionnaire, loin de là. Il a été l'un des premiers, comme vous savez, à dénoncer la publicité comme une machine de propagande cherchant à créer de faux besoins, afin d'enrichir quelques grosses entreprises qui ne se préoccupent pas de l'intérêt général, ni de ce qui est le plus efficace pour la société dans son ensemble. Or les centrales éoliennes ne sont d'abord que des vitrines pour les promoteurs, et rien d'autre, autrement dit de la communication, de la propagande, de la publicité pour **vendre** d'autres machines ailleurs et ainsi de suite. Elles se disent vertueuses, du côté du bien, nous

faisant croire qu'elles satisfont notre désir d'agir pour « sauver la planète », alors qu'elles engrangent des bénéfiques records.

Pour les riverains, une centrale de 10 éoliennes occupe visuellement le même espace du « sur-sol » qu'un immeuble de 40 étages sur 2 km de long. Et ceci tous les jours et toutes les nuits de l'année. C'est cela le développement **durable** du territoire ? C'est cela un cadre de vie **durable** ?

Avez-vous pensé à ce que va devenir notre argent après avoir transité par l'éolien ?

1° Que feront les communes de la manne éolienne ? Au départ, les implantations d'éoliennes devaient servir à lutter contre les émissions de CO₂. À quoi va servir l'argent éolien dans les communes ? S'il contribue à produire de nouveau du CO₂, **vous aurez la responsabilité de ce gâchis**, car, apparemment, aucun *Plan Vert* n'est prévu pour que l'argent éolien serve **enfin et uniquement** à lutter dans les communes contre les émissions de CO₂ avec évaluation annuelle des progrès réalisés (programme d'économie d'énergie, etc.).

Connaissez-vous le « **Livre vert sur l'efficacité énergétique ou comment consommer mieux avec moins** », publié par la Commission des communautés européennes en juin 2005, qui détaille tous les secteurs dans lesquels vous pouvez faire de grandes économies d'énergie à moindre frais dès maintenant (http://www.energie-cites.eu/IMG/pdf/2005_06_green_paper_text_fr.pdf) ? Au lieu de se laisser charmer par les promesses des promoteurs éoliens, pourquoi ne pas commencer par là ?

2° Les promoteurs promettent de verser de grasses indemnités aux propriétaires qui leur louent des parcelles. Premièrement, la plupart de ces propriétaires ne font pas partie des "pauvres" et n'ont pas besoin de ce supplément de revenu quand tant d'autres souffrent de la crise actuelle et du chômage. Mais, là aussi, que vont-ils faire de ce jackpot ? Vont-ils être obligés d'utiliser cet argent pour se diriger vers des pratiques moins polluantes et moins destructrices de l'environnement ? Ou bien vont-ils le transformer à **nouveau** en CO₂ ? Si c'est le cas, comment peut-on tolérer que la politique éolienne québécoise *in fine* entraîne une telle gabegie ?

La politique éolienne : un rapide rappel historique est nécessaire

Pour lutter contre le réchauffement climatique, on souhaite que notre **consommation énergétique** soit issue d'énergies renouvelables, **mais non pas exclusivement de l'éolien**. Il ne faut pas confondre la consommation énergétique et la consommation d'**électricité** (qui n'est qu'une forme d'énergie parmi d'autres). Pour atteindre cet objectif, on peut agir sur le chauffage, les transports, l'industrie, l'agriculture et non d'abord et uniquement sur la production d'électricité.

Car, vous le savez mieux que quiconque, au Québec, les émissions de CO₂ ne sont pas dues à la production d'électricité (ou très marginalement). Elles proviennent essentiellement des transports, de l'industrie, de l'utilisation des bâtiments (chauffage, climatisation, etc.), de l'agriculture intensive, etc. En conséquence, cribler le pays d'éoliennes ne permettra jamais de réduire ces émissions.

Est-ce les riches ou les pauvres, les citadins ou les ruraux, qui produisent le plus de CO₂ ?

Pourquoi veut-on pénaliser les zones rurales avec des centrales éoliennes, qui sont censées contribuer à la diminution des émissions de CO₂, alors qu'on sait très bien que **plus on a des revenus élevés, plus on contribue à produire des gaz à effet de serre** ? Or, la plus forte concentration de citoyens ayant des revenus élevés se trouvent évidemment dans les villes. Pourquoi pénaliser les ruraux, moins pollueurs dans ce domaine que les citadins ? Pourquoi vouloir industrialiser le sur-sol des zones rurales et forestières au profit des citadins et des plus riches que les ruraux ?

Paysage, cadre de vie et horizon

Dans cette étude d'impact, on oublie de faire la distinction entre « paysage », « champ visuel » et « cadre de vie ». Elle ne parle pas non plus de l'accès à l'horizon et au ciel, le jour comme la nuit. A-t-on pensé aux astronomes amateurs ? « Nous sommes en train de nous couper du ciel, de nous mettre un chapeau sur la tête qui nous empêche de voir », déclare Hubert Reeves, qui ajoute : « Il faut redonner le ciel aux gens ». Avec les éoliennes, on n'en prend pas le chemin. Pourquoi vouloir enfermer les paysages derrière les barreaux des mâts éoliens ?

Il est difficile d'expliquer par des mots ce que l'on peut ressentir devant un horizon (et non uniquement un « paysage », comme vous dites) qui paraissait un bien **commun** jusqu'alors et que s'approprient tout d'un coup des intérêts privés très puissants.

Les éoliennes annihilent toute idée de paysage

En effet, dans le cerveau, le mouvement saisi par le regard est traité très différemment des objets fixes. Les centrales éoliennes sont obsédantes lorsqu'on ne peut éviter de les voir lorsque l'on est dans les parages, car on ne peut se distraire facilement d'un objet ou d'une lumière qui bouge, non plus que d'un écran de télévision.

Les éoliennes industrielles enlèvent à ce que vous appelez le « paysage » tout caractère reposant ou même neutre ; l'esprit doit constamment faire abstraction – s'il le peut – de ces objets qui se dressent démesurément dans le champ visuel, dont les pales tournent en balayant une surface d'un demi-hectare, et qui clignotent toutes les secondes. Toute implantation d'éoliennes industrielles fait disparaître la sensation de bien-être qui existait auparavant dans un cadre de vie campagnard ou forestier et calme. Car pour ne pas être constamment attiré par le gigantisme d'un tel surgissement permanent, ni par le mouvement hypnotique des pales, ni, la nuit, par les éclats lumineux, il faut une attention soutenue, un effort de volonté. C'est une contrainte permanente.

Nous sommes tous les co-usagers du « sur-sol »

Il n'y a aucune raison de sacrifier le Québec, ni le bien-être de ceux qui y vivent **EN PERMANENCE**, quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur les « paysages », comme vous dites. De la même manière que le protocole de Kyoto veut mettre fin à ce que des intérêts privés usent et abusent de l'usage gratuit et illimité de l'atmosphère, **aucun intérêt privé ne devrait pouvoir se réserver l'usage du « sur-sol » en milieu rural ou forestier et se permettre d'obstruer le champ visuel et l'horizon des co-usagers, présents et à venir, de cet espace.** Pourquoi permettre cela ?

L'espace visuel, le « paysage » comme vous dites, fait partie des ces « *res communes* » dont l'usage est **COMMUN À TOUS**, pour toutes les générations à venir, comme la mer, la lumière, l'eau de pluie, le vent. Ceux qui louent leurs terres aux promoteurs éoliens, source de la pollution visuelle qui détériore le « paysage » de leurs concitoyens, en le rendant impropre à l'usage commun, **se rendent coupables d'un détournement, à leur profit exclusif, de la chose commune.** Il s'agit bien d'une **APPROPRIATION PRIVÉE**, puisque la possibilité d'une indemnisation des riverains est parfois évoquée. Pourquoi gâcher de manière outrancière, et irrémédiable selon toute probabilité, la partie « aérienne » des zones rurales qui avait échappé au productivisme jusqu'alors ?

Pour qu'une idée puisse être considérée comme **bonne** et **juste** (protéger la planète), il faut que les moyens mis en œuvre pour son application puissent être considérés eux aussi comme **bons** et **justes**, c'est-à-dire qu'ils ne nuisent à personne, ne grèvent pas l'avenir d'une région et soient cohérents d'un bout à l'autre. Aujourd'hui, les exigences de la **PRODUCTION** (éolienne, dans notre cas) ne peuvent plus aller contre les exigences de la **PROTECTION** des paysages et du cadre de vie sans attenter au bien-être des citoyens, de tous les citoyens, et du patrimoine paysager du pays, quelle que soit l'appréciation portée sur la qualité de ces « paysages ». Tout les humains vivent **DANS** ce que vous appelez un « paysage » et non passivement **DEVANT** comme des touristes.

Avec l'invasion éolienne, le rapport nature/bâti, spécifique des régions rurales, est inversé : les structures éoliennes prédominent sur les éléments les plus hauts (arbres, églises, silos, châteaux d'eau) et dominant *absolument* tout le paysage naturel, le bâti, les plus hauts clochers et l'espace agricole ; c'est cela qui est choquant et insécurisant. Or ce cadre de vie encombré par ces nouvelles *Tour de Babel*, comme certains les appellent, n'est revendiqué par personne. Vous ne le voyez jamais dans les catalogues des agences de tourisme. Alors que le cadre naturel, le territoire, est souvent un facteur d'identité et d'appartenance, personne ne peut s'identifier à un site *éoliennisé* et dire : voilà le cadre de vie dont je rêvais depuis toujours. Il faut donc bien que l'invasion éolienne soit ressentie comme une dégradation du « paysage ».

Alors, de grâce, arrêtez quand il est encore temps.

Quelques remarques sur cette étude d'impact

Document de consultation
13 mai 2012

1.2 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE ENERFIN

Tous les projets Enerfin développés sont caractérisés par l'objectif des technologies les plus avancées et les plus respectueuses de l'environnement, tout en visant à offrir les meilleures des performances et des installations locales. Cette philosophie repose sur le respect des valeurs et de leur région, les citoyens et citoyens locaux et apporte les meilleurs et les plus sûrs.

La philosophie d'Enerfin se résume de la façon suivante :

- Mettre à profit une technologie reconnue de façon prouvée et durable et la transformer en un bien utile pour la vie quotidienne.
- Chercher la beauté dans l'innovation et l'utile pour mettre en avant les valeurs naturelles, historiques et culturelles de la région en faisant des projets selon l'expression de la plus noble intervention de l'homme dans la nature.
- Réaliser la meilleure intégration de nos activités, en protégeant l'environnement, et en respectant les habitants.
- Mettre l'accent sur le service au développement durable tout en apportant de nouvelles perspectives et la réalisation des communautés locales.
- S'engager pleinement et de façon permanente au sein des communautés où nous développons les projets, avec le désir d'être des citoyens actifs.

“Selon l'expression de la plus noble intervention de l'homme dans la nature” : Slogan ridicule d'auto-satisfaction. On dirait de la propagande soviétique (elle disait exactement la même chose, on a vu le résultat).

“Apprendre de l'expérience des habitants de la région” : à condition qu'ils aient été sérieusement informés auparavant par des instances **autres** que les professionnels de l'éolien.

“avec le désir d'être des citoyens actifs” : les promoteurs sont très très actifs en effet !!! Face au poids idéologique de l'éolien et à son discours moralisateur (l'éolien se présente toujours du côté de la **vertu** et du **bien**), les citoyens, dans un premier temps, ne peuvent être que passifs.

1.4.2 Changements climatiques - contexte actuel

À la suite des années 1990, les concentrations en gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique dans l'atmosphère ont atteint des niveaux jamais atteints. Ces gaz provoquent principalement le réchauffement des températures moyennes de la Terre et des changements d'usage des terres. Cette augmentation des concentrations entraîne une hausse de température à la surface du globe et donne lieu à plusieurs modifications au niveau du climat et des phénomènes naturels qui en dépendent. À titre d'exemples, on peut citer l'augmentation en certains endroits de fortes précipitations et la modification du profil de vent, la réduction des glaciers, l'élévation du niveau de la mer, la fonte, le recouvrement et la dégradation du pergélisol, etc. (GIEC, 2001).

Malgré les programmes mis en place pour réduire les émissions de GES dans plusieurs pays, on prévoit que leurs niveaux vont continuer à augmenter dans les prochaines années à des taux plus ou moins élevés selon les scénarios (concentration de GES en 2100 de 75 à 300% supérieure à la concentration préindustrielle de 1750) (GIEC, 2001). Ces augmentations accentueront encore davantage les impacts du réchauffement climatique que nous observons à l'heure actuelle.

Ce phénomène a des conséquences majeures sur plusieurs composantes de notre environnement. Entre autres, l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des catastrophes naturelles, telles les inondations, les tempêtes tropicales et les sécheresses, à travers arides de la planète. Ces phénomènes posent un problème sérieux au niveau de la sécurité des augmentations des risques de mortalité humaine et des coûts en dommages matériels et culturels. Ce phénomène contribue aussi à réduire la productivité des terres agricoles dans les régions arides et à réduire la sécurité alimentaire. Enfin, le déplacement des habitats naturels et de leurs constituants chimiques mène à l'érosion de plusieurs espèces végétales et animales qui sont dans l'incapacité de s'adapter aux nouvelles conditions de la température, ainsi qu'entre elles. Entre les changements climatiques ayant un impact certain sur l'économie mondiale, augmentant les risques liés aux investissements ainsi que les besoins en assurance (WRI/BCG, 2005).

Le groupe de recherche Géosciences de la Météorologie explique la survenue des risques naturels en lien avec les catastrophes naturelles pour les conséquences d'activités. Selon eux, il convient de considérer le réchauffement global de la planète comme un facteur critique qui accélère la vulnérabilité de l'économie et de la nature aux perturbations naturelles.

Il est également noté que si on n'agit pas pour combattre adéquatement ces causes, il y a lieu de s'attendre à la survenue de plus de 800 événements par an en moyenne et l'aire de l'année 2115 dont presque 90% seront liés à des catastrophes climatiques. Le montant des dommages économiques dépasserait alors largement les 150 milliards de dollars US par année. La figure 1 illustre l'évolution des pertes économiques liées à des événements climatiques depuis 1990.

Les scientifiques s'accordent sur le fait que l'urgence de ces projets sera proportionnelle à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et donc, de l'ampleur du réchauffement planétaire (GIEC, 2001). En d'autres mots, la diminution des émissions de GES permettra de réduire l'ampleur des conséquences du réchauffement climatique attendues. Il faut donc travailler des stratégies à réduire les émissions de gaz à effet de serre à tous les niveaux de leur production.

Comme les combustibles fossiles constituent la plus importante source d'énergie, on estime qu'en 2050, 75% des émissions totales de gaz à effet de serre des pays industrialisés seront attribuables à la production et à l'utilisation d'énergie (REN21, 2006). Il est donc d'un des premiers secteurs où des mesures de réduction des GES devraient être mises en œuvre.

Le développement des énergies renouvelables devient ainsi une mesure prioritaire à mettre en place pour diminuer les émissions de GES. En effet, passer à des sources d'énergie plus propres est une nécessité pour protéger l'environnement, mais les énergies renouvelables pour répondre aux nouveaux besoins énergétiques et pour éventuellement remplacer une partie de la production d'énergie à grande échelle. Les GES actuels permettent de réduire de façon substantielle l'augmentation des concentrations de GES dans l'atmosphère.

On entend généralement par énergies renouvelables celles qui ne donnent pas lieu à des émissions de CO₂ (énergie solaire ou éolienne) ou dont le bien de carbone est nul (biomasse) et dont la production ne repose pas sur l'utilisation de ressources renouvelables (REN21, 2006). L'énergie solaire constitue une source d'énergie renouvelable qui présente plusieurs avantages autres que l'absence d'émission de GES.

Page 6, la philosophie d'Enerfin : Ces affirmations sont totalement gratuites. Ce n'est que de l'autosatisfaction, de la propagande.

Comme toute entreprise, le but d'Enerfin est de faire de l'argent, ce qui est absolument normal.

“Transformer en bien utile” : les avions de chasse sont des biens utiles également, si l'on en a besoin pour faire la guerre. Ce n'est pas à Enerfin de juger s'il produit des biens utiles ou non. **C'est à la société et au monde politique.**

“Chercher la beauté” : Enerfin n'a aucune compétence en “beauté”. C'est aux spécialistes de la beauté (par exemple, les beaux-arts,) et à la société de décider si ces produits ont à voir avec la beauté.

Page 12 :

Un promoteur éolien est là pour vendre et implanter des machines tournantes et clignotantes, non pour faire peur aux habitants à propos du réchauffement climatique en criant au loup (à la catastrophe). Un promoteur éolien n'a aucune compétence en matière de réchauffement climatique, pas plus qu'un fabricant d'avions de chasse n'est un militaire compétent.

On fait peur à la population en annonçant la fin du monde, c'est ridicule et indigne de la part d'entreprises qui ont réduit le monde dans l'état où il est actuellement.

Page 13 :

Les énergies renouvelables, ce n'est pas que l'éolien, loin de là.

Au Canada, la production d'électricité n'engendre presque pas de CO₂.

Les éoliennes sont donc totalement inutiles au Québec.

De plus, il n'y a pas que les énergies renouvelables pour diminuer les GES. Il y a aussi les économies d'énergies et l'efficacité énergétique.

La laine de verre (par exemple) est bien plus efficace et, surtout, beaucoup moins coûteuse pour la société que les machines tournantes et clignotantes.

1.4.1 Avantages de l'énergie éolienne

Production d'énergie renouvelable

Les éoliennes ont un impact à l'échelle mondiale de production d'énergie éolienne ne produisant pas de gaz de combustion, d'émissions de méthane, d'émissions atmosphériques, ni autres produits ou déchets en phase de production ni pendant l'exploitation.

Tableau 1.2 Comparaison des émissions atmosphériques annuelles produites par diverses sources d'énergie (modifié d'après le US Department of Interior 2003)

Type d'énergie produite	Émissions atmosphériques (tonnes/1000 unités)				
	SO ₂	NO _x	CO ₂	Particules	CO
Solaire	0	0	0	0	0
Biomasse	0	0	0	0	0
Hydroélectrique	0,0	0	0	0	0
Hydroélectrique à fr. de base	0	0	3 x 10 ⁻⁷ à 4 x 10 ⁻⁷	0	0
Hydroélectrique à débit régulier	0	0	1,5 x 10 ⁻⁷ à 2,5 x 10 ⁻⁷	0	0
Centrale nucléaire	0,05	0,7	3 542 à 5 146	3,04	3,8
Centrale thermique à charbon	7,4	1,8	6 291	1,4	490
Centrale thermique à gaz	0,6	1,0	4 841	1,3	1,3
Gaz	0,5	0,5	11 204	1,1	1,7
Centrale solaire	10,4	19,4	13 294	3,2	2,7

Signaler également que bien qu'aucune donnée ne ait présentée dans ce tableau, il existe des centrales hydroélectriques qui produisent du méthane en raison de la décomposition de la matière organique présente au moment de la mise en eau du réservoir.

Page 14 :

Les promoteurs éoliens ont mis l'éolien en tête, mais le solaire, le nucléaire viennent aussi en tête !

Quant à l'attaque contre les barrages hydrauliques qui émettent du méthane ("bien qu'aucune donnée..."), c'est peu de chose par rapport à tous les autres avantages de l'hydraulique. Cet argument est déloyal. Car, les promoteurs pinaillent sur des détails quand ça les arrange, comme ici, mais considèrent insignifiants d'autres "détails" quand ils peuvent écorner leur image de marque (oiseaux tués, etc.).

Et puis, tous les barrages ne recouvrent pas de la matière organique, par exemple dans les montagnes ou les déserts.

Page 16 :

La construction et l'implantation de ces machines tournantes et clignotantes coûtent de plus en plus cher, car leur prix suit celui des matières premières, comme tous les autres matériaux, sans parler du coût des transports. Leur technologie est mature, ce qui veut dire qu'elles ne peuvent plus progresser beaucoup maintenant techniquement.

"95 % de disponibilité" : ça veut dire quoi ? Attention à cette propagande. Si elles peuvent tourner et clignoter pendant 95 % du temps sur une année, seul le vent décide de les faire tourner. Elles ne produisent donc en moyenne à leur pleine capacité que 25 % du temps par an seulement.

Il n'y a pas plus archaïque et inefficace que l'énergie éolienne (marine à voile, moulin à farine). C'est bien pourquo elle a très vite été abandonnée dès qu'au XIX^e siècle on a trouvé des sources d'énergie plus efficaces.

1.4.1.1 Faibles coûts d'exploitation

Les projets éoliens ne comportent pas de coût de combustible et de certains des systèmes sophistiqués de gestion et de commande, ce qui permet d'être extrêmement compétitif avec les éoliennes modernes par rapport à d'autres sources d'énergie renouvelables. Ajoutez également que le coût de production de l'énergie éolienne est relativement prévisible car il est indépendant du site de montage de l'autre composants et dépend majoritairement de l'investissement de l'éolien. Par conséquent, les frais d'exploitation d'un projet éolien sont peu élevés comparativement à d'autres méthodes traditionnelles de production d'énergie.

Au cours des dernières années les constructeurs d'éoliennes ont été en mesure de réduire et de produire des machines d'une puissance et d'un rendement accrue par rapport aux premières générations. Ces nouvelles technologies, ont grandement contribué au développement de la filière éolienne dans les années 2000.

Selon le Global Wind Energy Council (GWEC, 2007), une seule éolienne peut produire 200 fois plus d'énergie que son équivalent il y a 20 ans. Aujourd'hui, les constructions tournantes des éoliennes d'une puissance de plusieurs mégawatts (des éoliennes de 2 à 3 MW) sont montées couramment, mais certains fabricants ont même construit des éoliennes de 7 MW) et d'une capacité de 95 % ou plus. Ces éoliennes permettent une plus grande production d'énergie à des vents de moindre intensité et à un coût plus bas par kWh produit, grâce à une surface de pales accrue.

1.4.3.4 Fiabilité

Les éoliennes modernes sont très fiables. La fiabilité, qui constitue une mesure de la fiabilité d'un système de production d'électricité, est calculée en tant que pourcentage du temps pendant lequel un système de production d'énergie peut fonctionner comparativement au temps total pendant lequel les conditions de vent permettent d'assurer la production d'électricité. Selon l'American Wind Energy Association (AWEA), la disponibilité des éoliennes modernes est habituellement supérieure à 95 %. La puissance produite par les éoliennes dépend néanmoins, en grande partie, du facteur éolien.

1.4.3.5 Usage non restrictif du terrain

Les projets éoliens n'exigent qu'un petit pourcentage du terrain qu'ils occupent pour les chemins d'accès et les fondations. Le reste du site demeure ainsi disponible pour d'autres usages tels que la foresterie, l'agriculture et les activités récréatives.

Dans le cas où il n'y a aucune restriction quant à l'utilisation du terrain, on est prévu quant à la pratique des activités de récréation. Avec tous les avantages de l'accès précoce des propriétés des terrains, les chemins d'accès seront ouverts à la population qui pourra se rendre à proximité des éoliennes pour en admirer le nouvel usage du terrain.

Tableau 1.4 Répartition de la production d'électricité au Québec au 31 décembre 2007 selon la technologie utilisée (MRNF, 2008)

Technologie	% de production
Hydroélectrique	62,8
Nucléaire	3,6
Thermique (produits pétroliers)	3,1
Thermique (charbon)	1,4
Éolienne	0,4
Thermique (gaz naturel)	1,0
Total	100

Hydroélectrique y compris la source générée par les chutes Churchill, compte pour 63 % de la puissance au Québec, la centrale pour 3,6 % et l'énergie éolienne pour 0,4 %. Le reste de la puissance provient de centrales thermiques brûlant du pétrole ou du gaz naturel (3,8 %) ou du charbon (1,4 %) et d'une centrale nucléaire (centro-2) à 3,6 %.

Au 31 décembre 2007, plus des deux tiers (77,1 %) de la puissance électrique produite au Québec appartenait à Hydro-Québec qui dispose d'un réseau de 61 centrales réparties sur l'ensemble du territoire québécois. La puissance restante provient d'entreprises privées (11,7 % du total) et de municipalités (11,2 % du total) ou d'un consortium en vertu d'un contrat de livraison à long terme signé par Hydro-Québec et le consortium qui administre les installations des chutes Churchill au lac Beauport (11,1 % du total).

Page 17 :

"95 % de disponibilité" : pure propagande. Si elles peuvent tourner et clignoter pendant 95 % du temps sur une année, seul le vent décide de les faire tourner. Elles ne produisent donc en moyenne à leur pleine capacité que 25 % du temps par an.

On admirera la vérité de Lapallice dans la dernière phrase ! "La production dépend du facteur éolien" : Évidemment, ça ne dépend pas des petits lapins !!!

Page 17 :

Les promoteurs disent tous que leurs machines ne prennent pas beaucoup de place au sol. Peut-être, mais une centrale de 10 machines tournantes et clignotantes en ligne occupe visuellement autant d'espace qu'une barre d'immeuble de 40 étages sur une longueur de 2 km !

Quant à aller "admirer ce nouvel usage du territoire", on se croirait en Union soviétique.

Page 24 :

92,3 + 1,5 = 93,8 % d'électricité produite sans émission de GES. C'est pas mal. Il n'y a donc pas besoin de ces machines tournantes et clignotantes au Québec.

Page 42 :

La plus grande quantité d'huile se trouve dans le poste de livraison électrique qui contient un transformateur à bain d'huile. Des fuites importantes et autres accidents ont déjà été constatés sur cet élément critique des centrales éoliennes.

Effectivement le nouveauté d'Enercon consiste à supprimer le recours à un multiplicateur mécanique (le composant qui inclut la boîte de vitesse) qui permet de se passer de la majeure partie de l'huile contenue dans la nacelle. Il reste bien celle du système hydraulique de freinage ainsi que celle des roulements, mais ça me semble négligeable et peu sujet à fuites ou à accidents.

C'est la boîte de vitesse qui représente le talon d'Achille de ces grandes machines lubrifiées et pour cette raison, peut-être : les insectes morts en tout genre s'accablent dans l'huile du carter de la boîte et finissent par constituer des gros paquets solidifiés qui peuvent, si l'exploitant cherche à économiser un peu trop sur la fréquence des coûteuses opérations de vidange, provoquer un incident mécanique qui engendre un échauffement. On a vu la suite en photos : deux éoliennes viennent de pendre feu en France très récemment.

Il est possible que ce modèle de machines tournantes et clignotantes fonctionnera plus longtemps, parce que tous les avis de décès (après 5 à 15 ans en moyenne) sont toujours dus à l'usure prononcée des pièces en rotation, trop coûteuses à remplacer (dépose au sol de la nacelle...). L'exploitant préfère généralement s'en faire financer une neuve par les contribuables !

Tableau 3 : Description des turbines à vitesse

Manufacturier	Énergie
Environnement	0,45
Environnement	0,45
Environnement	0,45
Environnement	0,45
Environnement	0,45
Environnement	0,45
Environnement	0,45
Environnement	0,45
Environnement	0,45
Environnement	0,45

Au lieu de la possibilité de l'usage d'huile, la description du projet et l'exploitant ont opté pour une solution à partir de lubrifiants à base végétale. Cette solution présente un grand avantage : elle évite les problèmes de pollution liés à la fuite d'huile.

Cette technologie à base végétale est utilisée dans les turbines à vitesse variable. Elle permet de réduire les coûts de maintenance et d'augmenter la durée de vie des machines.

Les avantages de cette technologie sont nombreux : elle permet de réduire les coûts de maintenance et d'augmenter la durée de vie des machines.

2.4 : Transport des composants des éoliennes

Plusieurs des éléments du projet, en dehors de la nacelle

- les 15 sections de rotor et 2 sections de queue seront de plus de 10 tonnes et nécessitent un transport spécial.
- le nacelle
- le moyeu
- le rotor
- le moyeu
- les sections de rotor

Les sections de rotor et le moyeu sont transportés par camion. Les sections de queue sont transportées par bateau.

Les sections de rotor et le moyeu sont transportés par camion. Les sections de queue sont transportées par bateau.

Le moyeu est transporté par camion. Les sections de rotor sont transportées par camion.

Les sections de rotor et le moyeu sont transportés par camion. Les sections de queue sont transportées par bateau.

- les sections de rotor
- le moyeu
- les sections de queue

Les sections de rotor et le moyeu sont transportés par camion. Les sections de queue sont transportées par bateau.

Les sections de rotor et le moyeu sont transportés par camion. Les sections de queue sont transportées par bateau.

Les sections de rotor et le moyeu sont transportés par camion. Les sections de queue sont transportées par bateau.

Figure 3 : Coupe type d'un boîtier de rotor pour une turbine Enercon E-83



Page 45 :

Un camion toutes les 1/2 heures !!!

Un petit "détail" qui va embellir la vie des riverains.

page 47 :

Lors du démantèlement, pourquoi tout le béton n'est-il pas enlevé ?

Qui récupère ce béton ? Le promoteur, le propriétaire du terrain ? ou l'entreprise qui démantèle ?

L'implantation du poste éolien nécessite aucune superficie de déboisement puisqu'il n'est pas situé en milieu forestier. La localisation proposée pour l'implantation du poste éolien sera étudiée à l'approche ou à été prise la photographie suivante



Le poste comprendra deux transformateurs de 50 MVA contenant environ 50 000 litres d'huile nécessaires au système de refroidissement. Il est aussi prévu d'installer un transformateur de 50 MVA en réserve pour garantir la longévité d'énergie même si un des transformateurs tombe en panne ou simplement pour une question de maintenance. Les transformateurs seront aménagés dans un bassin de rétention en béton, ayant une capacité de rétention supérieure à la quantité d'huile contenue dans le transformateur afin de retenir les fuites possibles d'huile hors de l'égouttoir. De plus, un séparateur huile-eau sera installé afin de permettre d'évacuer les eaux et conserver une capacité suffisante pour la rétention des fuites en cas de fuite. L'aménagement du poste éolien est illustré à la carte 3.2.

Sous réserve par ailleurs que les modalités de raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec Transénergie soient éventuellement acquiescées aux conditions des experts d'Hydro-Québec. Les travaux de raccordement entre le poste éolien et la ligne de transport sont sous la responsabilité d'Hydro-Québec.

Avec l'entreprise de communication Azadi, Éoliennes de L'Établie a élaboré une stratégie de communication adaptée au contexte et aux moments clés de financement du projet.

Les principaux objectifs du plan de communication sont :

- présenter la compagnie et les personnes qui travaillent dans le projet
- présenter la philosophie de développement de l'énergie
- informer la population sur le projet et les étapes travaillées en toute transparence
- obtenir un consensus basé sur le projet par l'établissement de lieux d'échanges de consultation et de concertation
- développer un sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard du projet.

Dans le cadre de cette stratégie, Éoliennes de L'Établie a tenu sa première rencontre officielle avec ses élus municipaux, le comité de la MRC, et ses collaborateurs, le 12 novembre 2006, où elle a présenté son organisation, l'équipe responsable du projet et les caractéristiques principales du projet. Une équipe de travail en collaboration avec des représentants de la MRC et des municipalités impliquées, a été composée pour suivre les aspects concernant le développement du projet. Des rencontres périodiques auront lieu pour informer les avancées du projet. De plus, une présentation officielle avec les propriétaires concernés a eu lieu le 10 décembre 2006 et une rencontre porte ouverte a eu lieu le 11 décembre 2006. À l'avenir et, on peut voir les différentes communications et politiques qui ont été présentées à la population depuis qu'Éoliennes de L'Établie est en charge du développement de ce projet.

Lors de ces rencontres, Éoliennes de L'Établie, avec la collaboration du consultant environnemental SNC-Lavalin, a fourni aux propriétaires et aux citoyens des informations sur l'avancement du projet, ses caractéristiques et ses impacts. Par ailleurs, lors des ententes signées, un comité de suivi du projet sera créé en décembre 2006 pour augmenter l'intégration du projet, limiter ses impacts et maximiser l'intégration des communautés locales. Le comité sera composé par des représentants d'Éoliennes de L'Établie, de la MRC de L'Établie, de chacune des municipalités impliquées, de l'ARPA et du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Le développeur a également proposé l'admission de deux représentants des citoyens au Comité de suivi.

Le comité fournira des informations aux communautés sur une base régulière, répondra différentes questions et préoccupations et fera des recommandations pour favoriser l'intégration du projet à la communauté.

5.2 ÉTUDES DE PERCEPTION

5.2.1 TechnoCentre éolien Gaspésie - Les Éli

Le TechnoCentre éolien Gaspésie-les-Éli (TechnoCentre éolien 2006) a commencé la réalisation d'une étude de marketing (sondage) portant sur la perception des touristes à l'égard des éoliennes. Les résultats indiquent que l'intégration de l'industrie éolienne à celle du tourisme peut se faire en harmonie. Cette étude, réalisée du 19 au 23 juillet 2004, avait pour objectif de connaître les attitudes des touristes face à l'implantation d'éoliennes en Gaspésie.

Au total, 592 répondants ont été interrogés dans quatre endroits différents, soit au Parc national Forêt-de-la-Puce, à Percé, au Musée océanographique de Bonaventure et au Centre d'interprétation Énie de Cap-Clair.

Quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des touristes ont une perception positive des éoliennes, soit 82 % qui en ont une certaine impression. L'étude révèle que la grande majorité des touristes québécois (87 %) connaissent très bien les éoliennes et en ont déjà vu. De plus, ce sont les touristes qui se disent les plus intéressés par l'aménagement qui ont la meilleure connaissance des éoliennes et qui en ont la meilleure perception. Les touristes de Cap-Clair ont une impression supérieure à la moyenne, de qui savent mieux que le reste des éoliennes tend à améliorer l'opinion que l'on s'en fait.

Par ailleurs, les répondants sont globalement en accord avec l'idée que les éoliennes sont très esthétiques et que l'on doit développer davantage. Ils insistent aussi qu'elles sont une bonne chose pour l'économie régionale et qu'elles ne nuisent pas à la beauté des paysages. La majorité des touristes étrangers préfère du 1) et les éoliennes installées en grand nombre; soit plusieurs éoliennes dans quelques endroits plutôt qu'un petit nombre dans de multiples endroits.

Bonne aussi les touristes qui ont participé à l'étude sont très favorables à l'idée d'installer plus d'éoliennes en Gaspésie, en sachant que le bénéfice des éoliennes, est prioritaire, que l'environnement ne soit pas menacé et qu'il y ait des garanties adéquates.

Page 51 :
55 000 litres d'huile nécessaires pour le refroidissement, c'est faire appel aux énergies tournantes et clignotantes.
Le bassin de rétention est obligatoire.

Page 73 :
La "communication", comme son nom ne l'indique pas, est toujours une opération de pure propagande dans un seul sens, dans les étapes sont présentées ci-contre sans honte et sans remords.

"augmenter l'intégration du projet", "limiter ses impacts" et, surtout, "maximiser" l'implication des populations locales ! On se croirait dans l'ex-Union soviétique une fois de plus !

Il est vrai que les marchands d'éoliennes n'ont pas à respecter les lois d'airain du marché. En pleine expansion du libéralisme effréné, le système économique spécial qui leur accordé est, lui aussi, de type soviétique : client unique, achat obligatoire de son produit même si l'on n'en a pas besoin et à un prix 2 fois supérieur au prix réel, etc. Pendant ce temps, les petites entreprises et les artisans doivent s'adapter pour sauvegarder leur outil de travail.

Page 74 :
Après la "communication", le soi-disant sondage invérifiable, dont sont friands les promoteurs éoliens ! Comment juger de la validité et du sérieux de ce sondage ? Impossible. Comment savoir si l'on n'a pas été et abusé, comme les promoteurs le font toujours, du fameux effet "d'imposition de problématique" (qui permet d'obtenir les réponses que l'on veut) ? Impossible.

Ce soi-disant sondage date quand même de 5 ans ! ce n'est pas rien. Depuis 5 ans, les centrales éoliennes ont envahi bien d'autres territoires ! "L'opinion" des citoyens a changé entre temps et seul un long travail d'enquête fait par des sociologues chevronnés permettrait d'avoir une idée à peu près véritable de ce pensent les citoyens.

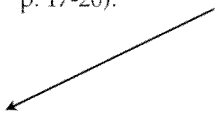
Il ne faut pas se laisser impressionner par ces faux travaux pseudo-scientifiques. Un "sondage" n'a rien à voir avec une vraie enquête scientifique fait par des sociologues (qui peut durer un an ou deux avant d'obtenir des résultats vraisemblables).

La dernière phrase fait allusion au fameux nimbysme que les Québécois nomment *Pas dans ma cour* (PDMC). Cet acronyme d'origine journalistique et populaire n'a jamais rien expliqué. Ce n'est pas une notion scientifique. Elle provient des aménageurs américains (les *planners*) qui ont essayé de cette manière de stigmatiser les citoyens qui s'opposaient à leurs projets. C'est une accusation moralisatrice. Ceux qui la profèrent se placent du côté de la vertu pour jeter les opposants dans le discrédit moral ou la maladie mentale (d'où le mot "syndrome" qui accompagne souvent cet acronyme). Ce sont de mauvais citoyens. Dans le cas de l'éolien, ceux qui refusent les centrales éoliennes opposent leurs intérêts à ceux de la nation et de la planète. Ils ne sont pas du côté de la vertu.

Il ne faut jamais se laisser impressionner par cette accusation puéride et vide et cette étude d'impact se déshonore en y faisant référence. Alain Nadaï et Olivier Labussière, deux chercheurs pro-éolien, mais très sérieux, essayent d'expliquer aux industriels de l'éolien qu'il est inutile de stigmatiser les opposants avec ce vocable, que ça ne sert à rien, parce que ça n'explique pas du tout les motivations des opposants. Voir ci-dessous ce qu'ils disent (source : *Le Journal de l'éolien*, n° 5, 2009, p. 17-20).

SELON VOUS, LES OPPOSANTS À L'ÉOLIEN NE SONT PAS DES NIMBY. QUAIS SONT ALORS LEURS MOTIFS ET LEURS MOTIVATIONS ?

La nature de mes objections contre les opposants à l'éolien est directement liée à celle de mon opposition à l'éolien. Je pense être en mesure de vous expliquer mon opposition à la construction d'une centrale éolienne à la fois personnelle et publique. Cette réflexion est issue de mon expérience de chercheur en santé publique. Elle résulte de la lecture de la littérature scientifique en santé publique. La santé publique est une discipline universitaire qui s'occupe de la promotion de la santé, de la prévention des maladies, de la réduction des inégalités de santé. Elle est une science qui vise à améliorer la qualité de vie de la population et à réduire les problèmes de santé. Elle est une science qui est basée sur des preuves scientifiques et qui est appliquée à la pratique. Elle est une science qui est multidisciplinaire et qui implique des professionnels de la santé, des chercheurs, des décideurs politiques, des citoyens et des communautés. Elle est une science qui est orientée vers l'action et qui vise à résoudre des problèmes de santé. Elle est une science qui est basée sur des valeurs éthiques et qui vise à promouvoir le bien-être de la population. Elle est une science qui est basée sur des principes de justice sociale et qui vise à réduire les inégalités de santé. Elle est une science qui est basée sur des principes de participation communautaire et qui vise à impliquer les citoyens dans les décisions concernant leur santé. Elle est une science qui est basée sur des principes de transparence et de responsabilité et qui vise à rendre compte de ses actions à la population. Elle est une science qui est basée sur des principes de collaboration et qui vise à travailler avec les autres pour résoudre des problèmes de santé. Elle est une science qui est basée sur des principes de respect et qui vise à reconnaître les contributions de tous les acteurs impliqués dans la promotion de la santé. Elle est une science qui est basée sur des principes de confiance et qui vise à établir des relations de confiance avec les citoyens et les communautés. Elle est une science qui est basée sur des principes de solidarité et qui vise à travailler ensemble pour améliorer la santé de tous. Elle est une science qui est basée sur des principes de courage et qui vise à défendre les valeurs de la santé publique même face à des oppositions fortes à une politique éolienne fondée sur l'offre et déconnectée des enjeux d'économie d'énergie.



Sondage d'opinion sur l'énergie éolienne

Un récent sondage (Spectre) nous ramène en octobre 2008 au sujet de l'énergie éolienne canadienne et de la façon par laquelle elle contribuerait à l'économie canadienne. Ce sondage a été réalisé par les Canadiens qui ont répondu à ce questionnaire.

Ce sondage indique que 85 % de la population a répondu à une augmentation de la production de vents de plus de 1000 heures par an. 85 % des Canadiens ont répondu que l'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable. De plus, 85 % des Canadiens ont répondu que la production d'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable. 85 % des Canadiens ont répondu que l'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable. 85 % des Canadiens ont répondu que l'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable.

Cette étude de l'opinion est telle que 78 % des Canadiens ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne. 78 % des Canadiens ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne. 78 % des Canadiens ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne. 78 % des Canadiens ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne.

Enfin, 78 % des Canadiens ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne. 78 % des Canadiens ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne. 78 % des Canadiens ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne. 78 % des Canadiens ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne.

Un sondage indique aussi que 85 % des Canadiens ont répondu que l'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable. 85 % des Canadiens ont répondu que l'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable. 85 % des Canadiens ont répondu que l'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable. 85 % des Canadiens ont répondu que l'énergie éolienne est une source d'énergie renouvelable.

Il y a eu une série de programmes de promotion d'énergie éolienne. Mais l'efficacité de ces programmes n'a pas été évaluée. Par ailleurs, le développement économique régional a été affecté. Les opposants à la production d'énergie éolienne ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne. Les opposants à la production d'énergie éolienne ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne. Les opposants à la production d'énergie éolienne ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne. Les opposants à la production d'énergie éolienne ont répondu que le gouvernement fédéral a trop investi dans la production d'énergie éolienne.

Il y a quand même des oppositions ! Mais les promoteurs passent rapidement sur le sujet.

Étude de perception présentée lors de CAMEA 2008

Un sondage a été réalisé par Spectre en octobre 2008 au sujet de l'énergie éolienne au Québec. Ce sondage a été réalisé par les Canadiens qui ont répondu à ce questionnaire. Ce sondage a été réalisé par les Canadiens qui ont répondu à ce questionnaire. Ce sondage a été réalisé par les Canadiens qui ont répondu à ce questionnaire. Ce sondage a été réalisé par les Canadiens qui ont répondu à ce questionnaire.

Cette étude de l'opinion est telle que 73 % des Québécois croiraient que l'énergie éolienne a un impact positif sur l'économie. 73 % des Québécois croiraient que l'énergie éolienne a un impact positif sur l'économie. 73 % des Québécois croiraient que l'énergie éolienne a un impact positif sur l'économie. 73 % des Québécois croiraient que l'énergie éolienne a un impact positif sur l'économie.

Dans le dernier paragraphe : 73 % des Québécois croiraient que l'énergie éolienne a un impact positif sur l'économie. Oui, ils peuvent le croire, parce qu'ils ne connaissent pas la question et qu'ils ont été "informés" uniquement par les promoteurs.

68 % des personnes qui ont une vue de leur maison sur une éolienne les considèrent comme attrayantes. De une, on passe à plusieurs ! Mais, il est possible et même probable que des citoyens sans culture et narcissiques admirent ces objets sans intérêt au lieu d'admirer la nature derrière ces machines. Cela ne fait que mettre en évidence leur absence de vie intérieure et d'intérêt pour un autre sujet qu'eux-mêmes. Comme des enfants fascinés par des trains électriques qui tournent en rond sur leur circuit dans leurs chambres, ces grands jouets tournants et clignotants peuvent remplir le vide intérieur de certains adultes.

Et pourquoi faudrait-il s'aligner sur le sentiments de ces personnes et non sur celles qui pensent exactement le contraire ? Pourquoi prendre cette partie pour le tout et non l'autre ?

4. MORTALITÉS CAUSÉES PAR D'AUTRES QU'UNES ÉOLIENNES ANTHROPIQUE

Le sommaire des décès relatés affectés aux Éoliennes (page 10) est de 2021 (noté en évidence) (tableau 4) dans le tableau des mortalités en comparaison avec les décès causés par les autres causes anthropiques. Ces statistiques ont été établies en utilisant les données de mortalité dans les zones d'éoliennes installées et les zones d'éoliennes en construction avant le 1^{er} janvier 2000 et différents secteurs (voir le tableau 4) en 2021.

Il faut cependant reconnaître que le nombre total de décès causés par les éoliennes est probablement plus élevé que dans les zones d'éoliennes. Cependant, ce rapport est en fait une estimation plus faible que les autres statistiques anthropiques causées par les éoliennes (voir le tableau 4) en 2021.

Résumé

Dans les renseignements ci-dessus, on a vu les différences et les décès causés par les éoliennes anthropiques en comparaison avec les autres causes anthropiques. On a vu aussi que les décès causés par les éoliennes anthropiques sont plus élevés que les autres causes anthropiques causées par les éoliennes.

Tableau 4-10 Sommaire des mortalités de mortalité causées par d'autres qu'une éolienne anthropique aux États-Unis (page 10) en 2021

Source de mortalité	Nombre total de décès	Mortalité en comparaison de l'éolienne
Voitures	102 décès	11 fois plus que les éoliennes
Chiens	1,6 à plus de 200 décès	plus de 100 fois plus que les éoliennes
Chats	10 millions	10 fois plus que les éoliennes
Personnes	83 millions	plus de 100 fois plus que les éoliennes
Automobiles et camions	4 de 100 millions	10 fois plus que les éoliennes
Travaux de construction	4 de 10 millions de décès	10 fois plus que les éoliennes
Éoliennes anthropiques	12 décès	10 fois plus que les éoliennes
Personnes	1 de 100 millions	10 fois plus que les éoliennes

Mortalités causées

En se basant sur les données de mortalité causées par les éoliennes anthropiques, on a vu que les décès causés par les éoliennes anthropiques sont plus élevés que les autres causes anthropiques. On a vu aussi que les décès causés par les éoliennes anthropiques sont plus élevés que les autres causes anthropiques causées par les éoliennes.

Caractéristiques démographiques

La zone d'étude du projet de zone éolienne de la NRC de l'Énergie au large du littoral de l'État de New York. Le projet de zone éolienne de la NRC de l'Énergie au large du littoral de l'État de New York est situé dans le comté de Sullivan, dans l'État de New York. Le projet de zone éolienne de la NRC de l'Énergie au large du littoral de l'État de New York est situé dans le comté de Sullivan, dans l'État de New York.

La population de la NRC de l'Énergie au large du littoral de l'État de New York est de 2021 habitants (Statistique Canada 2021). Les données de population sont présentées dans le tableau 4-11. La population de la NRC de l'Énergie au large du littoral de l'État de New York est de 2021 habitants (Statistique Canada 2021).

Le tableau 4-11 présente les données de population de la NRC de l'Énergie au large du littoral de l'État de New York. Le tableau 4-11 présente les données de population de la NRC de l'Énergie au large du littoral de l'État de New York.

La zone d'étude est située sur une municipalité (Saint-François, Saint-François) et sur une municipalité (Saint-François, Saint-François). La zone d'étude est située sur une municipalité (Saint-François, Saint-François) et sur une municipalité (Saint-François, Saint-François).

À l'ensemble de la zone d'étude, les données de population sont présentées dans le tableau 4-11. Les données de population sont présentées dans le tableau 4-11. Les données de population sont présentées dans le tableau 4-11.

La population de la municipalité de Saint-François, Saint-François est de 2021 habitants (Statistique Canada 2021). Les données de population sont présentées dans le tableau 4-11. La population de la municipalité de Saint-François, Saint-François est de 2021 habitants (Statistique Canada 2021).

Il y a eu des décès anthropiques causés par les éoliennes anthropiques en 2021. Les données de mortalité sont présentées dans le tableau 4-10. Les données de mortalité sont présentées dans le tableau 4-10.

Page 211 :

Voilà des estimations fantaisistes, comme les Américains savent en produire, très difficiles à prouver, qui n'excusent en rien le fait que des éoliennes puissent aussi tuer des oiseaux. D'autant que ces machines tournantes n'ont presque aucune utilité, mais permettent à des promoteurs, souvent internationaux, de mettre la main sur de vastes territoires.

Pages 230-235 :

Les habitants d'un lieu ne restent pas confinés dans leurs maisons tous les jours de l'année à regarder par la fenêtre. Ils sont aussi amenés à y circuler souvent. Ils ne restent pas plantés face aux éoliennes, comme face à un panorama, depuis une route.

Les résidents ont un regard **actif** sur leur environnement, dont ils notent immédiatement les moindres changements. Lorsqu'ils sortent de chez eux, fréquentent les lieux les plus divers dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres pour le travail, les enfants, les courses, les loisirs, la promenade, éventuellement la pêche et la chasse, ils voient bien ce qui change ou se dégrade partout où ils passent **dans le large périmètre qui constitue leur cadre de vie**. Chaque jour, au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles centrales éoliennes autour d'eux, ils constatent l'avancée de cette industrie **horizontalement** et **verticalement** invasive et la dégradation de leur horizon qui se rapetisse.

LE LIBRE ACCÈS DES intérêts privés du secteur éolien à une ressource naturelle – la profondeur du champ visuel – et la gratuité de son usage provoque ici la destruction de cette ressource. Dans un pays démocratique, l'accès à l'horizon fait partie des biens communs.

Différents usages consacrent la pluralité des « titulaires » de l'espace rural et des paysages (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, randonneurs, etc.). Avec le développement éolien, le couplage entre une appropriation exclusive et absolue du « sur-sol » et une exploitation commerciale de plus en plus intense de la part des propriétaires est la caractéristique même de ce qui est combattu par les écologistes et les scientifiques (agronomes, biologistes, etc.) qui dénoncent les méfaits du productivisme. C'est ce rapport voué à l'illimitation, qui transforme toutes choses en valeur marchande, même « les choses sans maître » qui n'appartiennent à personne, qui est en cause ici.

Or l'espace visuel et le paysage font partie des *res communes* dont l'usage est commun à tous, comme la mer, la lumière, l'eau de pluie, le vent. Les promoteurs, à l'origine de la pollution visuelle qui détériore le paysage de leurs concitoyens, en rendant « impropre » à l'usage commun, se rendent coupables d'un détournement à leur profit exclusif de la chose commune. Il s'agit bien d'une appropriation, puisque la possibilité d'une indemnisation des riverains est parfois évoquée.

Pourquoi gâcher de manière outrancière, et irrémédiable selon toute probabilité, la partie « aérienne » des campagnes – le *sur-sol* – qui avait échappé au productivisme jusqu'alors ?

À la fin de la dernière année scolaire, un grade université est délivré aux étudiants de la région de Québec, soit à 100 % de la population de la région de Québec, soit à 100 % de la population de la région de Québec.

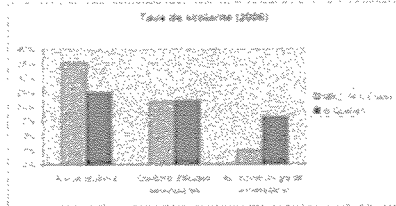
Un autre point à noter est que le taux de réussite des étudiants de la région de Québec est de 100 % dans les études de la région de Québec, soit à 100 % de la population de la région de Québec, soit à 100 % de la population de la région de Québec.

Les données sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les données sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les données sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les données sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3.4 : Niveau de scolarité dans la région de Québec comparativement à l'ensemble du Québec en 2008

Niveau	La Région (‰)					Le Québec (‰)				
	75-84 ans	25-34 ans	35-44 ans	75-84 ans	25-34 ans	35-44 ans	75-84 ans	25-34 ans	35-44 ans	
Autre diplôme	15	8,4	37,7	22,1	1,9	15,4				
Diplôme d'études universitaires	43,7	8,1	23,4	14,9	1,8	22,7				
Autre diplôme universitaire	2,2	7,7	8,7	1,8	2,7	14,6				

Figure 3.3 : Taux de scolarité (2008)



Page 238 :

Donc, les habitants de cette région étant moins instruits que dans le reste du Québec, on peut installer davantage de machines tournantes dans leur cadre de vie. CQFD.

Page 298 :

Les promoteurs procèdent par empilement d'obstacles à l'installation d'éoliennes (« contraintes réglementaires et techniques, sensibilités paysagères et patrimoniales et sensibilités écologiques »). Ensuite ils éliminent les zones où les contraintes sont très ou assez nombreuses. Il reste non pas des zones vierges, mais seulement des zones pourvues d'un seul type de "sensibilité" ou pas de "sensibilité" du tout. Une seule contrainte – le fait qu'elle soit habitée, travaillée et traversée par les habitants –, n'est pas jugée suffisante pour sauvegarder les régions rurales de l'éoliennisation. La méthode procède par élimination et non en fonction des « qualités » ou des caractéristiques des différents paysages.

En fait, il est évidemment impossible qu'il ressorte à tel endroit une « absence de paysage », un vide, où l'on pourrait implanter sans dommage des installations industrielles, comme des éoliennes. Tout espace rural est commun à tous les habitants d'une région et même au pays. Il n'y a pas d'unité de paysage sans valeur.

Olivier LABUSSIÈRE, pourtant géographe pro-éolien, explique très bien les contradictions inhérentes à ce type de procédure, voir sa thèse (p. 389-391) : *Le Défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu, le cas des lignes très haute tension (Lot) et des parcs éoliens (Aveyron et Aude)*, Université de Pau, 2007, 607 p., thèse téléchargeable :

<[http://tel.archives-ouvertes.fr/index.php?](http://tel.archives-ouvertes.fr/index.php?halid=11ounf5uv1dmrhlvfcgkurib0&view_this_doc=tel-00258725&version=1)

[halid=11ounf5uv1dmrhlvfcgkurib0&view_this_doc=tel-00258725&version=1](http://tel.archives-ouvertes.fr/index.php?halid=11ounf5uv1dmrhlvfcgkurib0&view_this_doc=tel-00258725&version=1)

Voir aussi son article signalé ci-dessous :

Olivier LABUSSIÈRE, « Les stratégies esthétiques dans la contestation des projets d'aménagement : le milieu naturel géographique entre singularité et exception », paru dans *L'Information géographique*, n° 73, p. 68-88 (téléchargeable : http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/40/26/48/PDF/Labussiere_Strategies_esthetiques_contestation_aménagement_mise_en_ligne_v2.pdf)

Labussière est géographe au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired) ; adresse : Jardin Tropical, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne Cedex (près de Paris), France ; courriel : olivier.labussiere@centre-cired.fr

Petite histoire du nimbyisme

« Aujourd'hui, le grand changement,
c'est qu'une fonction publique hautaine et dominatrice
est devenue positivement insupportable
dans un pays qui n'est plus celui de la Libération.
Avec les progrès de la formation et de l'information,
le pays, adulte, ne supporte plus qu'on lui explique, de haut,
ce qu'il faut faire et ne pas faire. »
Simon Nora¹

Où le nimbyisme est-il apparu ?

Les mots anglais d'où est tiré l'acronyme *nimby* signifie, comme chacun sait, « pas dans mon arrière-cour », mais personne n'a pu me dire qui était l'auteur de **cette formule magique de type journalistique**. Dans le cadre de quel débat ou controverse, comme dirait Bruno Latour, avait-il été diffusé, en quelle année ? Personne ne savait, mais pour beaucoup, c'était l'évidence. Il est vrai que ni *Les Mots de la géographie* de Roger Brunet, paru en 1993, ni même le *Dictionnaire de la géographie* de Lévy et Lussault, plus récent, n'en parlent. Seul, en 2005, l'Anglais Johnston y consacre 5 lignes, mais sans indiquer de source, ni donner de bibliographie². Étrange, non ?

Grâce à l'internet, un coup d'œil sur la littérature scientifique faisant allusion au nimbyisme révélait des choses étonnantes : des géographes et des urbanistes utilisaient cette formule **moralisatrice et idéologique** dans leurs publications comme si cette catégorie recouvrait une réalité, voire un concept. Ils abandonnaient leur casquette d'hommes de science pour se transformer en militants d'une cause, peut-être politiquement vague, mais, en tout cas, ils en voulaient visiblement à ceux qu'ils appelaient les « périurbains » propriétaires et n'éprouvaient aucune « compassion » pour les victimes de la politique éolienne française³. Beaucoup de ces hommes de science s'identifiaient à l'État⁴, au planificateur, à l'aménageur et discourent de ce point de vue **contre les citoyens**, comme

1. « Servir l'État », *Le Débat*, n° 40, mai-sept. 1986.

2. BRUNET *et al.*, 1993 ; LÉVY et LUSSAULT, 2003 ; JOHNSTON *et al.*, 2005, avec cette définition : « an attitude typical of individuals resisting the siting of a source of negative externalities next to their homes and campaigning for its location elsewhere (cf. conflict) ».

3. LECOURT, 2000, p. 54.

4. Lorsque l'on dit en France *l'État*, la plupart des autres pays anglo-saxons disent *le gouvernement*. La conception française suppose une permanence des institutions et des valeurs républicaines qu'on ne retrouve pas dans l'emploi de *gouvernement*.

l'ont fait souvent dans le passé les ingénieurs en France, de la monarchie de Juillet du XIX^e siècle aux technocrates modernistes de l'après seconde guerre mondiale ⁵.

Pourtant, dans le recours même à cette expression d'origine **populaire** – *not in my backyard* existait bien avant que les ingénieurs mécontents des citoyens d'aujourd'hui ne s'en emparent –, on reconnaît le **moralisme** anglo-saxon **toujours prompt à juger et dénoncer le comportement des autres** – forcément égoïstes – et à réduire les attitudes sociales à un choix moral binaire entre la vertu et l'absence de vertu. C'est une conception enfantine des comportements humains. Dans beaucoup de travaux scientifiques américains actuels, tout comportement humain ou animal ne peut témoigner, par exemple, que d'une attitude ou « altruiste » ou « égoïste », le *New York Times* en fournit maints exemples. Dans les articles français consacrés au nimbyisme, les références aux travaux nord-américains sont nombreuses ⁶. Il est en effet vite apparu que **c'est un cerveau anglo-saxon qui a transformé cette expression populaire en formule « scientifique »**, ainsi que le rappelle Dear :

« En langage clair, le syndrome nimby est la motivation de résidents qui veulent protéger leur gazon. Plus formellement, celui-ci fait référence aux attitudes protectionnistes et aux tactiques d'opposition adoptées par des groupes locaux d'habitants pour faire face à un changement qui n'est pas le bienvenu dans leur quartier. On rencontre de tels conflits dans le cas de toute une série d'affectations de terrain incluant de nombreux équipements sociaux, des décharges, des dépôts de matières dangereuses, des logements sociaux, des installations nucléaires et des aéroports. Les habitants reconnaissent habituellement que de tels équipements 'nuisibles' sont bien nécessaires, mais pas près de leur domicile, d'où l'expression *not in my back-yard* : pas dans mon jardin » ⁷.

Pour Dear, les conflits qui tournent autour de l'implantation de services sociaux comme les centres d'accueil pour les malades du sida, les unités de soins pour malades mentaux, les centres d'hébergement pour les Sans-domicile-fixe, etc., sont le résultat d'une opposition entre intérêts locaux et intérêts généraux, entre ce que les Nord-Américains appellent la « communauté » (l'opposition eux/nous) et la société ou l'État ⁸. Lorsque cette formule est reprise en France, la notion de communauté n'existant heureusement pas en Europe, les géographes et les sociologues ne savent comment la traduire ⁹. On trouve donc sous leur plume « riverains », « public », « population », « la population locale », « les gens », et même « les accourus », autant d'imprécisions qui ne facilitent pas la compréhension des conflits qu'on prétend analyser.

Comment le nimbyisme est-il arrivé en France ?

Tous les scientifiques français ne sont pas convertis aux conceptions utilitaristes anglo-saxonnes et ne considèrent pas, dans le cas qui nous occupe, que les citoyens réagissent comme des égoïstes ou des enfants ¹⁰. Certains tentent de comprendre les raisons de ceux qui s'opposent à des projets d'aménagement et considèrent qu'ils ne sont pas **irrationnels-pathologiques**, comme le décrètent leurs détracteurs. Ils se posent aussi des questions méthodologiques sur les dangers pour l'homme de science d'entreprendre une analyse à partir de catégories populaires comme l'expression journalistique de *nimby*.

En France, cette accusation a été lancée par les aménageurs et les promoteurs, il y a deux décennies, à partir du moment où de plus en plus de citoyens réunis en associations ont estimé avoir un droit de regard sur la manière dont on voulait modifier leur cadre de vie. Les professionnels de l'aménagement (ceux des chemins de fer, des équipements routiers, des lignes à haute tension, des centrales d'énergie hydraulique, nucléaire, thermique, etc.) ont très mal vécu cette remise en cause de leurs compétences et de leur rôle séculaire, s'estimant

5. En France, c'est en 1831, sous la monarchie de Juillet, qu'est créé le ministère des Travaux publics pour mieux imposer aux intérêts particuliers la mise en œuvre d'un programme routier, fluvial et ferroviaire : ROSANVALLON, 1990, p. 219-268.

6. En matière d'environnement, les études sur le nimbyisme sont en majorité nord-américaines : TROM, 1999, p. 37.

7. DEAR, 1993. C'est d'après un article du quotidien *The Christian Science Monitor* du 6 novembre 1980 que l'*Oxford English Dictionary* date l'apparition de *nimby* : « People are now thoroughly alert to the dangers of hazardous chemical wastes. The very thought of having even a secure landfill anywhere near them is anathema to most Americans today. It's an attitude referred to in the trade as Nimby – "not in my backyard" » : TRAVEL LIVEZEY, 1980.

8. LECOURT, 2000, p. 53 ; TROM, 1999, p. 37.

9. En Europe, on parle de la *collectivité*, dont le sens n'a rien à voir avec l'anglais *community*.

10. AUDARD, 1999.

seuls capables de déterminer l'intérêt général, jusqu'à « passer » en force. Ces technocrates n'avaient pas l'habitude d'être interpellés par de simples citoyens ni de perdre du temps à écouter leurs points de vue. Ils agissaient pour le bien-être de tous, quitte à gâcher la vie de quelques-uns pour toujours¹¹. Leur morale (leur vertu) était sauve.

Les élites modernisatrices et les ingénieurs technocrates

Ces aménageurs se sont alors aperçus que leurs homologues américains (les *planners*), qui faisaient face eux aussi au même problème depuis la fin des années 1970, s'étaient servis de l'expression populaire en question, réduite à un acronyme, à la fois pour « faire concept » et frapper les médias, afin de **disqualifier les mouvements d'opposition** et les ramener à des « émotions populaires », des réactions immatures, « locales », donc mineures et, pour finir, selon les conceptions utilitaristes, « égoïstes », donc immorales, illégitimes (non vertueuses). Le summum est atteint quand ils ajoutent *syndrome* à *nimby* : les opposants sont stigmatisés comme des malades mentaux ! Ces aménageurs ont d'ailleurs essayé de « noyer » ce type de conflits sous une multitude d'acronymes simplistes, infantiles, comme s'il s'agissait d'un jeu de langue, comme s'ils avaient affaire à des enfants qui disent toujours non, réaction tout aussi enfantine que celles qu'ils dénoncent par ce moyen¹².

Il est toujours risqué de recourir à une catégorie verbale dont on n'a pas mesuré l'implicite, l'extension idéologique et politique, ni même sans en avoir cherché l'origine (**qui, où, quand et, surtout, pourquoi ?**). Ce qu'on appelle la critique des sources, on doit l'appliquer également aux mots, car **les mots sont aussi des « documents »**. Ils ne tombent pas du ciel et sont toujours le produit d'un groupe social et de ses intérêts. Il est impossible de prétendre décrire le réel à partir d'une expression disqualifiante sans adopter le jugement **moralisateur** qui la sous-tend. Pourquoi nos ingénieurs pro-éolien se sont-ils accordé cette facilité ? Que se passe-t-il ?

**« L'âge d'or de l'aménagement conquérant,
s'appropriant sans débat des espaces
au nom de l'intérêt général,
est révolu »¹³.**

Jean-Paul Bourdon
Laïzon Environnement
12, chemin de la Croix-Nicolas
15190 Maizières
France

21 novembre 2009

Bibliographie succincte

- AUDARD, Catherine, *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, Paris, PUF, 1999, vol. 1, 341 p.
- BRUNET, Roger, FERRAS, Robert, et THÉRY, Hervé, *Les Mots de la géographie*, Paris/Montpellier, La Documentation française/Reclus, 1993.
- DEAR, Michael, « Understanding and overcoming the nimby syndrome », *Journal of the American Planning Association*, vol. 58, n° 3, 1992, p. 288-300.
- , « Comprendre et surmonter le syndrome nimby », ministère de l'Équipement, *2001 Plus*, n° 27, 1993, p. 2-20.
- DOIDY, E., « Faire entendre la voix des usagers dans les concertations environnementales », *Sociologies pratiques*.

11. JOBERT, 1998, p. 69 et s.

12. *Lulu* (locally unwanted land use), *nodam* (no development after mine), *banana* (built absolutely nothing anywhere near anyone), *cave* (citizen against virtually everything), *niaby* (not in anyone back-yard), etc. JOBERT, 1998, p. 71.

13. JOBERT, 1998, p. 88. L'auteur est membre du Centre d'études de la vie politique française (CEVIPOF).

- n° 7, 2003, p. 49-64.
- DZIEDZICKI, J.-M., « Au delà du nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications », in P. MELÉ, C. LARUE et M. ROSEMBERG, *Conflits et territoires*, Presses universitaires François Rabelais, MSH Villes et territoires, Tours, 2003.
- JOBERT, Arthur, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome nimby nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n° 42, 1998, p. 67-92.
- JOHNSTON, Ronald John, GREGORY, Derek, PRATT, Geraldine, et WATTS, Michael, *The Dictionary of human geography*, Oxford, Blackwell Publishing, 2005 [2000], 958 p.
- LAKE, R.-W., « Rethinking nimby », *Journal of the American Planning Association*, vol. 210, 1993, p. 87-93.
- LECOURT, Arnaud, « Proximité et aménagement : le phénomène nimby, évolution d'une notion », *Eso*, n° 14, oct. 2000, p. 53-56.
- , et FABUREL, Guillaume, « Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement : une application aux espaces ruraux », *Eso*, colloque Faire campagne, Rennes, 17-18 mars 2005.
- LÉVY, Jacques, et LUSŠAULT, Michel, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, 1 034 p.
- LOLIVE, Jacques, « La montée en généralité pour sortir du nimby : la mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, n° 39, 1997, p. 109-130.
- MANDINAUD, Vincent, et VIOT, Pascal, « Nimby : des bouts de jardins aux bords du politique ? petite réflexion sur une journée de débat », *ethnographiques.org*, n° 9, févr. 2006, 16 p.
- POULOT, Monique, « De la clôture patrimoniale des territoires périurbains dans l'ouest francilien », *Socio-Anthropologie*, n° 19, 2006, 10 p.
- RÉMY, Élisabeth, « Apprivoiser la technique : débat public autour d'une ligne à haute tension », *Politix*, n° 31, 1995, p. 136-144.
- TRAVEL LIVEZEY, Emilie, « Hazardous waste », *The Christian Science Monitor*, 6 novembre 1980.
- TROM, Danny, « De la réfutation de l'effet nimby considérée comme une pratique militante (notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative) », *Revue française de science politique*, n° 1, 1999, p. 31-50.
- VALETTE, Élodie, « Intégration environnementale de l'éolien et régulation locale des conflits : l'action des collectivités territoriales dans l'Aude (France) », *Vertigo*, n° 3, décembre 2005, 10 p.
- VESCHAMBRE, Vincent, « Proximité et conflits environnementaux/patrimoniaux : le nimby dans le discours associatif (Pays de la Loire) », *Eso*, n° 14, p. 57-59.
- ZWETKOFF, Catherine, « Sentiment de justice et conflits d'implantation », dans *Environnement et société (nimby : comment gérer les conflits d'implantation ?)*, Liège, Fondation universitaire luxembourgeoise, n° 18, 1997, p. 5-19.

*

